



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 10.04.2025
ID : 095-219506128-20250328-CDE6032025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Écoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Président du Comité de la Caisse des Écoles, à l'Hôtel de Ville..

DELIBERATION
N° 6.03.2025

Etaient présents : Mme CABRERA, M. GENOT, Mme FERNANDES, Mme FERREIRA,
M. ANES,

Date de convocation :
21 Mars 2025

Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme LE MILLOUR a donné pouvoir à Mme CABRERA
Mme TOURBEZ a donné pouvoir à M. GEBAUER

Nombre de
conseillers :

Absent excusé : M. RAVET,

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Votants : 6

Secrétaire de séance : Mme CABRERA

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – CAISSE DES ECOLES – EXERCICE 2024

VU le Code de l'Éducation Nationale et notamment son article R 212-28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R 2313-1 à R 2313-7,

CONSIDERANT l'exposé des conditions d'exécution du Budget de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GEBAUER, Président du Comité de la Caisse des Écoles a quitté la séance au moment du vote et Monsieur GENOT, doyen d'âge a pris la Présidence du Comité de la Caisse des Écoles,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Le Comité de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré, par 6 voix « POUR » : Mme CABRERA, Mme FERNANDES, Mme FERREIRA, M. ANES, M. GENOT, Mme LE MILLOUR (pouvoir à Mme CABRERA) :

- ADOPTE le Compte Administratif « Caisse des Écoles » de l'exercice 2024 arrêté comme suit :
 - Dépenses : 47 256,92 €
 - Recettes : 57 838,80 €
 - Excédent : 10 582,88 €
- AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Président du Comité de la Caisse des Écoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président du Comité de la Caisse des Écoles
Patrice GEBAUER

